



**FNASCE**  
couleur passion

# FIGURES DE STYLE

## Règlement



du 20 février au 26 mars 2023

# Règlement du Concours

## Article 1 – Organisation

La Fédération Nationale des Associations de Sport, de Culture et d'Entraide organise pour la saison 2023 le concours suivant :

🕒 **Concours FIGURES DE SYLE** défini par le présent règlement.

## Article 2 - Dates

| Intitulé du concours | Date de lancement | Date de fin du concours | Diffusion des résultats |
|----------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|
| Figures de style     | 20/02/23          | 26/03/23                | Site FNASCE             |

## Article 3 – Participation

Le concours est ouvert à tous les adhérents des ASCE et à leurs familles.  
La participation peut être individuelle ou collective suivant les prescriptions de l'article 10.  
Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

## Article 4 – Transmission des participations

Les bulletins seront envoyés au fur et à mesure par le participant.  
Le nom, prénom, numéro d'adhérent et Asce d'appartenance ainsi que l'adresse mèl du correspondant (Président ou VP Culture) devront obligatoirement figurer sur le bulletin réponse.  
Chaque adhérent doit transmettre sa participation **impérativement** par courriel **uniquement** en pdf (ou scannée) pour le 26 mars 2023, **simultanément** :

- a) à Dominique Citron (FNASCE) : [dominique.citron@i-carre.net](mailto:dominique.citron@i-carre.net)
- b) au Vice-Président Culture et/ou Président de son Asce.

***(Aucun envoi papier ne sera retenu).***

## Article 5 - Modifications éventuelles

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications au règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler ledit concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avéreraient nécessaires. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des présidents des ASCE qui en informeront leurs adhérents.

## **Article 6 - Application du règlement, litiges**

L'interprétation et l'application du règlement sont de la compétence du Groupe de Travail Culture de la Fédération avec la participation éventuelle de membres de l'association organisatrice.

### **Ses décisions sont sans appel**

Les litiges éventuels seront examinés par le Comité Directeur de la Fédération après consultation du Groupe de Travail et de la (ou les) personne(s) concernée(s).

## **Article 7 – Propriété**

Tout en restant la propriété des candidats, leur participation au concours autorise la Fédération à utiliser gratuitement celle-ci à des fins de promotion de ses activités sous quelque forme que ce soit.

## **Article 8 – Thème : associer 14 figures de style proposées aux 14 vers d'un sonnet.**

## **Article 9 – Présentation**

Le concours propose, sur une feuille 21x29,7, un sonnet complété en marge par 14 cases destinées aux réponses. Une question subsidiaire susceptible de départager d'éventuels ex-aequo est également proposée. Celle-ci comporte 2 cases pour les réponses.

## **Article 10 – Limitation**

### **Un seul bulletin par participant soit en :**

- a) participation individuelle (un seul bulletin par N° d'adhérent)
- b) participation en collectif ASCE (dans ce cas ne remplir que la ligne ASCE du bulletin réponses)

## **Article 11 – Présentation de la participation au concours**

### **a) Format**

Le bulletin réponse se présente sous la forme d'un tableau à compléter (article 9).

### **b) Transmission**

Pour faciliter la correction, les réponses sont envoyées au gré des participants dans le temps imparti au concours.

Le nom, prénom, numéro d'adhérent et ASCE d'appartenance (ou uniquement la ligne ASCE en cas de participation collective), devront obligatoirement figurer en bas du bulletin réponse.

## **Article 12 – Classement**

Les envois seront classés par le total de réponses exactes (**sur 14**) puis départagés par la question subsidiaire.

### Article 13 – Question subsidiaire

Chaque participant devra trouver une ou les 2 figures de style non citées

### Article 14 – Récompenses

Le montant de la récompense globale est de **550 €**. La répartition sera effectuée en fonction du nombre de bulletins gagnants dans un premier temps puis les exæquos seront déterminés par la Question Subsidiaire.

Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des exæquo subsistent, le Vice-Président Culture (FNASCE) statuera.

*« Le sonnet présenté est né de l'imagination , voire de l'imaginaire, de Victor, un de nos collègues, amoureux de la langue française.  
Glisser au travers de la poésie matière à offrir à chaque alexandrin une 'figure de style' différente, fait de cette composition un petit chef d'œuvre.  
Jean-Luc »*